

**Le vingt août deux mil dix neuf à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 août 2019 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président**

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM

De BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER)  
MANCION, AMIOT (COURS-LES-BARRES),  
HURABIELLE, LORRE, LYON (CUFFY),  
LAURENT (JOUET sur L'AUBOIS),  
GIOT , MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),  
DUCASTEL, MOREAU, MONNET, COMBEMOREL, FONTAINE C., FONTAINE R. (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
RATILLON (MENETOU-COUTURE),  
DE CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
ALBERT, RODRIGUES (TORTERON).

**EXCUSE ayant donné procuration** :

M. HENRY à Mme MOREAU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
M. RENAULT à M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY).

*(Soit 20 membres titulaires et 2 procurations = 22 votants)*

ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE :  
M. BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY)

**EXCUSES** : Mmes et MM

SAVARY (APREMONT SUR ALLIER),  
BONDOUX, BONTEMPS (COURS-LES-BARRES),  
LAINE SEJOURNE (CUFFY),  
BEATRIX, FLOUZAT (GERMIGNY-L'EXEMPT),  
BOUQUELY, CHASSIN, JAUBERT, ROSAURO (JOUET sur L'AUBOIS),  
OLLIER , CUISSET (LE CHAUTAY),  
PERRIOT, SALIOU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
LIANO (MENETOU-COUTURE),  
DE CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
SAUVAGNAT (TORTERON).

**ABSENTS** : M. MARCELOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

**SECRETAIRE** : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.  
Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet est adopté sans observation.

En début de séance, une minute de silence est observée pour rendre hommage au maire de Signes.

#### ORDRE DU JOUR :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu réunion précédente
- Modification statutaire : déménagement du siège social
- PLUi :
  - Modification du titulaire du marché
  - Compte rendu CDPNAF
- Réunion RGPD
- Préfecture : confirmation du refus de transfert des compétences Eau et Assainissement collectif

- Vidéo Protection : lancement d'appel d'offre
- Rapport d'activité du Président de la CDC
- Siège social : réception des travaux
- Personnel : création de poste suite à avancement
- Point sur les dossiers en cours
- Compte-rendu des commissions
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Modification statutaire

##### ***Délibération n°68 : Modification statuts de la CDC des Portes du Berry***

M. le Président, considérant la fin de la construction du siège social, informe les conseillers communautaires de la nécessité de procéder à une modification statutaire pour le changement d'adresse de la Communauté de communes. Ainsi il propose d'effectuer une modification de l'article 3 en remplaçant « centre socio-culturel - rue de l'église » par « 54 route de Nevers ».

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité de présents, de fixer l'adresse du siège social de la Communauté de Communes au 54 route de Nevers à Jouet sur l'Aubois et de procéder à la modification statutaire relative à cette décision (article 3).
- INVITE, M. le Président à notifier cette décision à l'ensemble des maires des communes adhérentes à la CDC.

#### PLUi

M. le Président relate la réunion CDPNAF du 30 juillet.

La CDC a saisi le tribunal administratif pour la nomination du commissaire enquêteur, l'enquête publique se déroulera sur les communes de Cuffy, La Guerche et Jouet/L'Aubois.

***Délibération n°69 : PLUi- changement titulaire du marché*** (La rédaction de la délibération est en cours d'élaboration avec les services préfectoraux.)

#### RGPD

Dans le cadre de la mise en place du RGPD, M. le Président indique que réunion est prévue le 7 octobre à 18h.

#### Eau et assainissement

Considérant les délibérations des communes de la CDC, la Préfecture du Cher a acté le report des compétences eau et assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Vidéo Protection

La CDC a reçu la notification des subventions pour l'installation de la vidéo protection :

- 20 000€ au titre du FIPD
- 74 200€ au titre de la DETR

M. Le Président indique que la commission et le cabinet Merlin se sont réunis le 08 août 2019 afin de préparer l'appel

d'offre. Il précise la possibilité d'une option pour l'implantation de caméras supplémentaires pour les communes intéressées. Il spécifie la prise en charge de la maintenance par la CDC.

#### **Délibération n°70 : Vidéo protection- autorisation du lancement du marché**

Monsieur le Président, après avoir rappelé le plan de financement prévisionnel du projet, demande l'autorisation de lancer les appels d'offres pour l'installation des caméras de vidéo protection.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises pour la mise en place du système de vidéo protection.

#### **Rapport d'activité du président de la CDC**

Le rapport d'activité du président de la CDC a été transmis à tous les conseillers communautaires.

#### **Délibération n°71 : Bilan des activités de la CDC**

M. le Président présente le bilan 2018 des activités de la CDC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DONNE** acte de la présentation du bilan 2018 des activités de la CDC

M. le Président invite les Maires a présenté ce rapport aux conseils municipaux. Il se tient à disposition des conseillers municipaux pour toutes questions.

M. le Président annonce que dans le cadre de la réforme du statut de l'élu local il est envisagé de transmettre l'intégralité des ordres du jour et des comptes rendus des conseils communautaires à tous les conseillers municipaux. Dès 2014, M. Le Président avait conseillé aux maires de les diffuser ainsi. De plus, M. le président fait part de son inquiétude concernant l'éventualité de contraindre les Maires à percevoir la totalité de leurs indemnités. En effet cela pourrait avoir un impact conséquent sur le budget communal si aucune compensation financière de l'état n'est prévue.

#### **SIEGE SOCIAL**

M. le Président annonce que la réception des travaux a eu lieu le 18 Juillet. Il souligne que des réserves ont été formulées (la pompe à chaleur sera installée au mois de Septembre, les plantations seront réalisées à l'Automne). Le branchement électrique devait être réalisé le 12 Août, ce rendez-vous a été annulé faute de consuel. Ce branchement aura lieu le 28 Août à 9h30.

M. le Président rappelle la fermeture des bureaux de la CDC du 02 au 06 septembre 2019.

#### **Délibération n°72 : Marché 18-02 Pénalités**

M. le Président revient sur le marché 18-02 en précisant les clauses du CCAP relatives aux pénalités pour absence aux réunions de chantier. En effet l'article 6.4 fixe une pénalité forfaitaire de 50 € HT par absence.

M. le Président propose d'exonérer, toutes les entreprises, des pénalités applicables pour absence aux réunions de chantier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

-DECIDE d'annuler les pénalités pour absence aux réunions de chantier de l'ensemble des entreprises titulaires des lots du marché 18-02.

-DECIDE de maintenir les autres pénalités mentionnées aux CCAP.

#### **PERSONNEL**

#### **Délibération n°73 : Personnel Création de poste pour avancement**

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le tableau des effectifs,  
VU la délibération 38/2019 du conseil communautaire fixant le taux d'avancement de grade pour le grade d'Adjoint

d'Animation et l'avis du Comité technique,

VU l'avis favorable de la CAP,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, M. le Président propose qu'un poste d'adjoint d'animation principal de 2eme classe soit créé afin de promouvoir l'agent concerné dès que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire,

- ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2eme classe pour avancement.

#### POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Bâtiments enfance jeunesse : La reprise du chantier est prévue pour le 26 Aout. M. le Président indique qu'il a reçu les notifications de subventions de la région pour 223 000 € et de la DETR pour 40 000 €.
- ALSH : la session estivale 2019 s'est bien déroulée, une enquête de satisfaction a été remise aux familles. M. le Président remercie le Berry pour les articles retraçant les activités pratiquées sur cet été. Le contrat avec la CAF CEJ 2019 – 2022 est en cours d'élaboration et sera remplacé par un contrat de territoire. M. le Président annonce le déroulement de deux réunions de la commission enfance jeunesse (le 10 Septembre et le 27 Septembre).
- BGE : Un nouvel agent a été recruté pour notre secteur il a commencé sa formation à la BGE le 19 Aout.
- Projet de création d'une micro crèche HEIDIDOM à La Guerche sur l'Aubois. Une réunion de présentation s'est déroulée cet après-midi, il s'agit d'un projet privé, la CDC doit néanmoins et mettre un avis sur ce projet puisqu'elle est compétente en matière d'enfance jeunesse.

#### **Délibération n°74: avis sur le projet de création d'une micro crèche sur le secteur de La Guerche sur l'Aubois**

M. le Président présente le projet de micro crèche HEIDIDOM à La Guerche sur l'Aubois. Il précise que cette structure pourrait accueillir 10 enfants âgées de 4 mois à 4 ans et pratiquerait une pédagogie basée sur la méthode Montessori.

Cet établissement serait financé uniquement par des fonds privés et aucune participation des communes ou de la Communauté de commune n'est envisagée.

La CDC, étant compétente en matière d'enfance jeunesse, doit émettre un avis sur ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- EMET un avis favorable sur le projet de création de micro crèche à La Guerche sur l'Aubois.

- PRECISE qu'aucune subvention ne sera versée par la Communauté de communes.

#### INFORMATION ET QUESTION DIVERSES

- Une réunion relative à la réorganisation des trésoreries est prévue le 2 Septembre avec le président d'intercommunalité la préfecture et la DGFIP.
- Qualité de l'air : une réunion aura lieu le 5 Septembre au SDE.
- ScoT : la prochaine réunion est fixée au 12 Septembre
- PAPI : réunion le 27 Août à Gien
- CAUE : M. le Président indique qu'il a reçu un avis d'appel à cotisation pour 2019. La communauté de communes ne souhaite pas adhérer pour cette année

#### **Délibération n°75 : Association les randonneurs Jouettois - Demande de Subvention**

M. le Président a reçu une demande de subvention pour un événement cyclotourisme organisé les 25 et 26 Avril 2020. Cette manifestation ayant un rayonnement régional M. le Président propose de répondre favorablement à cette demande.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

-Décide d'accorder une subvention de 500 € à l'association « les randonneurs jouettois » pour l'organisation de cette manifestation.

- Mutualisation / mobilier pour les festivités communales : Une réclamation a été formulée auprès du fournisseur pour la détérioration de 5 tables lors de la livraison. Le fabricant va procéder à l'expédition de 5 nouveaux plateaux de tables afin de remplacer ceux présentant des avaries

La séance est levée à 20h30

Vu, le Président